

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université des Antilles

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sonia Fleck, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1^{er} cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1^{er} cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1^{er} cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président(e) : Mme Sonia Fleck, Université Claude Bernard Lyon 1

Expert(e)s :

- M. Hugo Boisaubert, expert étudiant, Université de Nantes
- M. Jean-Jacques Boutaud, Université de Bourgogne
- M. François Lecellier, Université de Poitiers
- M. Alexis Mages, Université de Bourgogne
- M. Gilles Pannaux, expert issu du monde socio-économique

Le Hcéres était représenté par M. Pierre Courtellemont, conseiller scientifique..

Description de la visite sur site

Date de la visite : 19 au 21 janvier 2021

Organisation de la visite : Le Hcéres réalise en vague B de contractualisation, la 1ère évaluation de la mise en œuvre des politiques de formation de 1er cycle des universités. Dans la phase de l'évaluation du bilan de la période considérée, cette évaluation est globale et n'est pas une évaluation du bilan de chaque formation de 1er cycle.

Pour réaliser cette évaluation, le Hcéres s'appuie sur un dossier d'autoévaluation unique produit par l'établissement et des tableaux propres à chaque formation. Ces tableaux regroupent des auto-positionnements sur des objectifs de qualité d'une part, et des indicateurs, notamment numériques d'autre part.

Ces données sont complétées par les informations recueillies lors d'une visite de l'établissement comportant deux phases : une rencontre de l'équipe présidentielle (le 19 janvier 2021) et l'audition d'un échantillon de formations déterminé conjointement par le Hcéres et l'université.

La rencontre institutionnelle a impliqué dans un premier échange d'une heure le Pr. Eustase Janky, Président de l'université, Pr. Michel Geoffroy, vice-président (VP) de l'Université des Antilles et de la Guyane délégué au développement de la recherche et membre du cabinet, Mme Laura Cassin, directrice de la direction de l'orientation des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP) et membre du cabinet, les VP commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) Pr. Martine Collard et Pr. Louis Jehel, Pr. Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique, Pr. Christophe Roos, coordonnateur général du processus d'évaluation, Pr. Antoine Delcroix, conseiller scientifique et technique pour l'évaluation.

Un deuxième échange d'une heure et demie a impliqué le Pr. Eustase Janky, Président de l'université, les VP CFVU Pr. Martine Collard et Pr. Louis Jehel, les doyens et directeurs de composantes porteuses de licence, M. Boris Hanot, directeur général des services par intérim, Mme Doriane Gall, contrôleur de gestion, Pr. Christophe Roos, coordonnateur général du processus d'évaluation, Pr. Antoine Delcroix, conseiller scientifique et technique pour l'évaluation.

L'échantillon des formations représente environ 20 % de l'offre de formation. La moitié de cet échantillon a été proposée par le Hcéres puis, la liste a été complétée par l'établissement. Les critères retenus pour établir l'échantillon étaient liés à une représentativité des différents domaines de formations, des différentes composantes, des 2 pôles Martinique et Guadeloupe et des 2 types de formation licence générale et licence professionnelle. Ces critères ont conduit à retenir 8 formations, associées aux composantes et pôles suivants :

- Licence *Droit* : Faculté de droit et d'économie de la Martinique.
- Licence *Informatique* : UFR des sciences exactes et naturelles, Pôle Guadeloupe.

- Licence *Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales* : UFR des lettres et sciences humaines, Pôle Martinique.
- Licence *Lettres* : Faculté Roger Toumson, Pôle Guadeloupe.
- Licence *Sciences de la vie* : Département scientifique inter-facultaire, Pôle Martinique.
- Licence *Sciences de la vie et de la terre* : UFR des sciences exactes et naturelles, Pôle Guadeloupe.
- Licence *Sciences de l'éducation* : UFR des lettres et sciences humaines, Pôle Martinique.
- Licence professionnelle *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* : UFR des sciences juridiques et économiques de Guadeloupe.

Les auditions ont duré une heure par formation. Du fait du décalage horaire, les auditions ont eu lieu l'après-midi seulement (pour la métropole) du 21 janvier 2021 et ont exigé la séparation du comité pour l'audition de 6 formations, les 2 premières ayant été auditionnées avec le comité plénier.

Chaque formation était représentée par son ou ses responsables.

Problèmes éventuels : Du fait de la pandémie, la visite n'a pu s'effectuer sur site, mais en visio-conférence. Les moyens techniques ont été fournis par l'Université des Antilles et la gestion des participants à la visioconférence a été confiée au Hcéres pour garantir les conditions des procédures habituelles du Hcéres.

Présentation

L'Université des Antilles est issue de la scission de l'Université des Antilles et de la Guyane en 2 établissements indépendants. Elle a été créée en juin 2015. Le contrat 2017-2020 a été signé en juillet 2018. La nouvelle offre de formation a ainsi été mise en œuvre sur les 2 années universitaires qui ont suivi, dont l'année 2019/2020 perturbée par la crise sanitaire du Covid.

L'Université des Antilles (UA) s'est organisée en 2 pôles universitaires, correspondant à la Guadeloupe et à la Martinique. Au niveau de la formation, chaque pôle s'appuie sur une CFVU, ces commissions étant regroupées avec les 2 commissions recherche polaires au sein d'un conseil académique d'établissement.

En termes de discipline, les 10 630 étudiants se répartissent de manière équilibrée entre les 4 grands domaines : Droit, sciences politiques, sciences économiques (22 %), Lettres, sciences humaines, langues (25 %), Sciences, STAPS (26 %) et Santé (22 %). Les étudiants de diplôme universitaire de technologie (DUT) représentent 4.40 % des étudiants. La proportion d'étudiants accueillis en 1er cycle est de 72 %, ce qui est supérieure à la valeur nationale. La proportion de boursiers (49 % en moyenne, 52 % en 1er cycle) est également supérieure à la valeur nationale.

En 2019/2020, le 1er cycle hors DUT est composé de 20 licences, 2 diplômes de formation générale (DFG) en santé, 17 licences professionnelles (LP). Au niveau des licences, on observe un poids plus fort des sciences, technologies et santé (STS) en Guadeloupe (6 mentions et 3 pour la Martinique) et comparativement une offre plus développée des sciences humaines et sociales en Martinique (4 mentions et 1 seule pour la Guadeloupe). Par ailleurs, le nombre de LP est passé de 4 au contrat précédent à 17 en 2019-2020, avec une augmentation de 52 à 266 étudiants. A la rentrée 2020, 20 LP ont été proposées.

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

De par son ancrage dans le paysage local, l'UA développe des interactions avec l'enseignement secondaire et mène des actions en lien avec l'orientation vers les études supérieures.

Le comité a ainsi pu constater que les liens avec le secondaire sont bien développés en particulier au travers de travaux conjoints avec les équipes pédagogiques du secondaire. Ces échanges sur les attendus à l'université et sur la réforme du baccalauréat visent à permettre aux lycéens de travailler sur une orientation

choisie vers le supérieur. On peut souligner les interactions existantes avec les rectorats et le souhait de l'équipe présidentielle de les renforcer. Les travaux autour du continuum -3/+3 sont réels et méritent d'être poursuivis.

Le comité a été sensible aux liens existants avec les sections de technicien supérieur (filières STS) au sein des LP et aux interactions nombreuses entre les différentes équipes dans ce cadre. Cependant, le comité tient à insister sur la nécessité pour l'UA de renforcer les liens avec l'ensemble du paysage du supérieur en particulier, avec les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) qui, au regard des informations communiquées, sont inexistantes.

De nombreuses actions sont mises en place au niveau de l'information sur l'offre de formation. On notera que les étudiants sont impliqués aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique dans ces actions ; ce qui est un point positif. Le travail sur la présentation de l'offre de formation est réel et permet une visibilité des formations de 1er cycle proposées par l'établissement. La DOSIP de l'UA effectue un travail important d'information sur l'offre de formation par l'intermédiaire de relais et d'une campagne d'information à l'échelle de l'archipel. Le principal vecteur de l'information est le site internet de l'établissement, mais on peut s'interroger sur la possibilité de communiquer sur d'autres canaux tels que les réseaux sociaux.

Des manifestations permettent aux lycéens de découvrir le monde universitaire au travers d'immersions et de capsules vidéos par exemple. Les formations évaluent positivement les actions menées et l'attractivité des licences de l'établissement. Le comité a noté cependant que les actions se concentrent principalement sur les lycéens de classe de terminale. Il a constaté l'impact positif de l'implication des étudiants dans certaines actions liées à l'information et à l'accompagnement sur les choix d'orientation. Citons par exemple le tutorat proposé par certaines formations pour l'aide aux immersions de lycéens.

De manière générale, le comité regrette la multiplicité et l'hétérogénéité des actions individuelles reposant sur des interactions interpersonnelles dans un réseau de connaissances.

L'université s'est positionnée fortement sur l'aide des conseillères pédagogiques de l'Education Nationale pour travailler sur le dossier de Parcoursup. Cependant, le comité note également une connaissance inégale des dispositifs en fonction des formations.

Le travail sur les dispositifs de préparation à l'entrée dans les formations est en cours à l'UA. Le développement de tels outils est très hétérogène selon les formations et les volontés personnelles des responsables de formation ou d'UFR.

Le comité note que sur de nombreuses questions liées à l'accompagnement étudiant et à l'orientation, les étudiants de différentes formations sont mis régulièrement à contribution. Cependant, si cette stratégie est intéressante, il faut prendre garde à renforcer les interventions et le pilotage des équipes pédagogiques dans ces dispositifs.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

Il ne ressort pas clairement de vision ou de pilotage stratégique au niveau des pôles, notamment par les vice-présidences CFVU, et moins encore de vision stratégique globale pour la formation et la vie universitaire, en l'absence notamment de commission et de vice-présidence CFVU au niveau de l'établissement.

Dans les intentions, la stratégie d'offre de formation entend capitaliser sur la complémentarité et non sur la duplication des formations. La différenciation des parcours favorise cette complémentarité, par exemple dans certaines mentions présentes sur les 2 pôles comme *Économie-Gestion* ou *Mathématiques*. Les doublons (*Lettres ; Droit*) s'expliquent par les débouchés possibles, à commencer par les métiers de l'enseignement.

Le développement des études en santé et l'organisation des enseignements sur les 2 pôles (et même 3, comme composante transversale avec la Guyane) sont des enjeux majeurs pour l'établissement. Les études de santé, conventionnées avec les centres hospitalo-universitaires de Guadeloupe et Martinique, font l'objet d'une attention particulière, en raison de leur attractivité (1 486 étudiants en 2018-2019, 1 639 en 2019-2020). Au sein de l'UFR de santé, la réforme de la Première année commune des études de santé (PACES) est appliquée, les 2ème et 3ème années de diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) sont proposées en Guadeloupe, mais les poursuites d'études en diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) s'effectuent toujours en métropole. La démarche d'universitarisation des formations paramédicales est engagée et les projets de développement ne manquent pas (département soins infirmiers ; réadaptation ; sciences pharmaceutiques).

Les LP représentent l'un des espaces les plus dynamiques. Leur nombre a quadruplé depuis le dernier contrat. Ces LP, avec des effectifs réduits en général (15,6 en moyenne), sont proposées en fonction des brevets de technicien supérieur (BTS) déjà implantés, avec une attractivité plus grande que les DUT. Des problèmes de

débouchés persistent, plus évoqués que réellement évalués, faute de données statistiques fiables. La transformation des DUT en bachelor universitaire de technologies (BUT), en cours, est perçue par l'université comme une opportunité, et devrait corriger la forte sous-représentation des étudiants en DUT actuelle. Les priorités stratégiques restent cependant floues.

La spécialisation progressive en licence et les parcours différenciés visent à préparer le continuum avec les masters. Le lien avec les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) peut apparaître disproportionné car ils attirent à eux seuls 40 % des étudiants de masters (hors Santé), soit le double de la moyenne nationale. La filière reste sous tension, en créant un déséquilibre dans les choix de formation post-licence.

Les approches par compétence sont très inégalement adoptées et comprises, avec des blocs souvent repris sur les fiches du répertoire national des certifications professionnelles sans réflexion pédagogique plus poussée. La démarche est donc mal engagée, mal assimilée, et visiblement trop peu accompagnée alors que certaines initiatives ressortent en STAPS, en sciences de l'éducation, ou encore en santé pour l'évaluation des compétences par simulation.

Dans le cadre de la formation en licence, on peut concevoir l'apport de la recherche comme réduit, en comparaison avec les masters. Cette question n'est cependant pas abordée, ni dans son intérêt pédagogique ni comme facteur d'innovation. Au mieux, sont retenues les recherches documentaires, généralisées ou à la carte. Peu de licences proposent des stages en laboratoire, comme la licence *Physique, chimie* de Martinique. Lancé en avril 2019, le programme d'échanges linguistiques et apprentissage novateur par la mobilité (ELAN) contribue au rayonnement de l'arc caribéen à travers les échanges internationaux dès la licence ; ce qui est un point positif. De manière générale, si la stratégie d'internationalisation est évoquée, cela reste cependant à un grand niveau de généralité sur des échanges et partenariats.

Dans la stratégie d'ouverture avec le monde socio-économique et professionnel, on relève la difficulté à développer des filières en adéquation avec le marché du travail local, dans la mesure où celui-ci est restreint. Le risque est bien mis en avant, notamment dans le cadre de la formation continue, pourtant peu développée, de saturer rapidement par rapport au marché du travail local. Les difficultés sont accrues par le manque d'attractivité économique des territoires et le chômage important dans des bassins d'emplois concentrés sur les zones urbaines. Cela devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue encore sur les priorités à définir pour l'offre de formation et la stratégie globale à déployer.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'UA montre une volonté de développer l'accompagnement à la réussite étudiante au travers de nombreux dispositifs, tels que les "Oui si" ou des actions de tutorat étudiant. C'est un point qui doit continuer à se développer.

Le travail réalisé sur les dispositifs "Oui si" montre une volonté de l'établissement de proposer de nombreux parcours accompagnés. Les modalités d'accompagnement des étudiants proposées par les formations au sein du "Oui si" sont variées (tutorat étudiant, remise à niveau, allongement de la durée d'études, utilisation de Voltaire, ...). Ces dispositifs de personnalisation concernent peu d'étudiants, avec des abandons, voire le renoncement, faute de motivation chez les étudiants et les enseignants. Aucune évaluation n'est disponible et l'accompagnement comme la concertation font défaut.

Il existe également des parcours de réussite dans certaines formations pour les étudiants de 3ème année de licence. Ces parcours sont construits en fonction des besoins et des volontés des équipes pédagogiques ; ce qui témoigne d'une implication forte des équipes au sein de ces parcours.

Le comité constate un manque de concertation entre les différentes initiatives et les différents parcours. Il est également important de souligner qu'il est dangereux de faire reposer l'accompagnement des étudiants sur le seul tutorat étudiant.

L'hybridation a été déployée de manière rapide du fait de la crise sanitaire et s'avère maintenant bien intégrée dans le paysage de l'établissement. Le comité relève l'engagement des équipes dans cette démarche. Cependant, l'établissement se focalise sur la numérisation de cours et l'utilisation des outils numériques pour hybrider les enseignements. Il n'y a pas de concertation globale ou de service central pour faire évoluer les modalités pédagogiques et accompagner tant les étudiants que les enseignants. Ces évolutions sont pourtant nécessaires afin de permettre un renouveau pédagogique des formations.

Ce constat au niveau de l'établissement est nuancé par les initiatives de certaines équipes pédagogiques qui souhaitent adapter leurs pédagogies aux étudiants et à leurs attentes (LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*, licence *Sciences de l'éducation*, ...).

Le comité observe que les stages sont en nette augmentation. Il note cependant une diversité très importante entre les formations sur le nombre de crédits européens affectés aux stages et aux projets passant de 1 à 20 dans certains cas. La dynamique active débutée avec les stages est moins présente au niveau des projets.

Concernant la mobilité internationale des étudiants, l'UA jouit d'une bonne réputation dans le bassin caribéen et offre à l'ensemble des étudiants étrangers la possibilité d'étudier au sein de ses formations. Plusieurs formations accueillent un flux régulier d'étudiants internationaux. La grande majorité des mobilités en 1er cycle concerne ces étudiants internationaux qui viennent aux Antilles. Il existe quelques exceptions à cette règle en particulier en ce qui concerne les stages qui peuvent se dérouler à l'international sur le bassin caribéen et l'Amérique principalement. Le comité regrette que la mobilité sortante pour les étudiants de 1er cycle ne soit pas plus développée et qu'une politique d'échanges internationaux ne soit pas en cours.

L'évaluation a tracé un panorama des actions sur la contribution de la vie étudiante à la réussite. Au sein de l'établissement, un focus important est fait sur le sport et la santé avec de nombreuses actions qui sont à saluer. Cependant, le comité regrette que des pans entiers de la vie étudiante ne soient pas mis en avant ou considérés à ce niveau, en particulier des actions culturelles ou associatives pour les étudiants.

Un dispositif de reconnaissance de l'engagement est mis en place par l'établissement mais les étudiants ne s'en saisissent pas.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

L'Observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle (OIVE-IP) de l'UA a pour mission entre autres de mettre en lumière la réussite et l'insertion professionnelle des diplômés des différentes filières. On remarquera que cette mission n'est pas menée correctement à bien.

Concernant la mesure de la réussite, le principal indicateur utilisé est le taux de réussite sur trois ans qui ne concerne que les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus à l'UA, à l'exclusion des étudiants de CPGE ; ce qui est insuffisant. En dehors de cette indication, il n'y a pas beaucoup d'informations.

Concernant les enquêtes d'insertion professionnelle ou du devenir des diplômés et les suivis de cohortes, il existe une enquête à 18 mois et 30 mois. Toutefois, des problèmes internes de communication relevés par l'établissement lui-même font que ce travail est peu connu et peu diffusé vers les responsables de formation. D'ailleurs, les données de l'autoévaluation sont lacunaires.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'établissement affirme qu'il est très actif dans la formation des enseignants aux nouveaux outils numériques et dans la dématérialisation des enseignements. La réalité semble cependant différente, de nombreux enseignants-chercheurs ayant globalement peu ou pas connaissance des formations aux nouvelles plateformes.

L'autoévaluation fournit également peu de données sur l'accompagnement des enseignants à la transformation pédagogique. Les dispositions relatives à la formation des enseignants-chercheurs stagiaires se traduisent parfois par la participation à des séminaires (de recherche notamment) et par une décharge jeune maître de conférences.

Le dernier contrat de 2018 n'a pas permis à l'établissement de mettre en place l'approche par compétence. Cette transformation nécessiterait de nombreux échanges avec les responsables pédagogiques et les enseignants. Un accompagnement au niveau de l'établissement manque clairement.

Les moyens humains et financiers pour accompagner les enseignants-chercheurs, par exemple avec le développement de salles d'apprentissage actif, sont insuffisants. Les moyens matériels manquent aussi significativement : le matériel existant est vieillissant et les locaux sont vétustes. La crise sanitaire actuelle permettra sans doute de rattraper en partie le retard, notamment dans l'hybridation des formations.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

Malgré le souci de se réorganiser dans la nouvelle configuration de l'UA dont l'actuel contrat n'a été signé qu'en juillet 2018, des retards affectent la mise en place de dispositifs de contrôle de la qualité. Le recul manque pour évaluer la nouvelle approche gestion mais un directeur général des services adjoint est spécialement chargé

d'évaluer la maîtrise des coûts. Au-delà des aspects gestionnaires, les tableaux et les indicateurs manquent pour contrôler la qualité de l'offre, à la fois pour des raisons techniques et organisationnelles même si des efforts sont entrepris à ce niveau par l'OIVE-IP dont les moyens d'action sont limités.

La complexité des circuits de validation ne facilite pas le processus de constitution de l'offre de formation. Il existe bien une CFVU dans chaque pôle universitaire mais pas de commission ni de VP CFVU, au niveau de l'établissement. Cela ne permet pas une définition claire des rôles entre les CFVU polaires et le conseil académique d'établissement. La gestion des dimensions transversales du cycle licence s'avère difficile à mettre en place.

La démarche d'amélioration continue de l'offre de formation ne s'appuie pas sur un dispositif concerté au niveau de l'établissement. Les évaluations des enseignements par les étudiants sont laissées à l'initiative des composantes et l'efficacité des mesures pour améliorer certains indicateurs n'est pas encore évaluée. Au niveau des formations, les conseils de perfectionnement, quand ils existent et se réunissent réellement, jouent trop rarement leur rôle d'évaluation, de suivi et de proposition.

Le comité constate l'absence de dispositif particulier pour le processus d'évaluation plus global de la qualité de l'offre de formation. Les conditions de mise en place du nouveau contrat, retardées ou ralenties, sont données comme facteur explicatif d'évaluations encore trop lacunaires à ce niveau, avec des problèmes techniques de collecte des informations (publics concernés, pourcentage de répondants) et de traitement des données chiffrées peu exploitables en l'état.

On observe une bonne volonté pour faire évoluer l'offre de formation entre le début et la fin de mandat même si les perspectives restent évasives. Les difficultés liées à la crise sanitaire ont motivé une utilisation plus soutenue et une meilleure appropriation des outils numériques auprès des acteurs (enseignants, étudiants) ; ce qui est perçu comme un progrès dans l'organisation mais ne donne pas de clé nouvelle pour l'offre de formation. Il ressort également, sans projet concret à ce stade, un besoin de développer les DUT sous-représentés (4,40 % des étudiants contre 7,40 % en moyenne nationale) pour faciliter l'insertion des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur aux Antilles. Une attention particulière est portée sur le besoin de complémentarité de l'offre de formation entre les territoires, mais sans ligne stratégique vraiment visible et soutenue.

Conclusion

Principaux points forts

- Un bon ancrage sur le territoire.
- Une forte augmentation du nombre de LP.
- Un développement du support numérique en pédagogie.

Principaux points faibles

- Un pilotage de l'offre de formation trop territorialisé.
- Une stratégie globale à l'international peu visible.
- Un accompagnement inexistant à l'innovation pédagogique.
- Une évaluation des enseignements par les étudiants très insuffisante.
- Des données statistiques (taux de réussite, insertion professionnelle) peu connues et non exploitées.
- Des actions vers les lycées peu coordonnées et hétérogènes.
- Une vie étudiante au champ restreint.

Recommandations

L'Université des Antilles, issue en 2015 de la scission de l'Université des Antilles et de la Guyane, est fortement ancrée sur le territoire caribéen. Elle en connaît les faiblesses, et développe son offre de formation en adéquation à ses besoins. Le fort développement des LP en est une illustration.

L'université a développé le volet numérique au service de la pédagogie, à travers une plateforme et des mises à disposition de documents. Notons toutefois que l'innovation pédagogique, déployée par certaines équipes, reste une démarche individuelle. Elle gagnerait à bénéficier d'un accompagnement institutionnel, par la mise en place d'un service dédié au niveau de l'établissement et le recrutement d'ingénieurs pédagogiques.

A l'international, compte tenu de la situation géographique avec la proximité du continent américain, une réflexion est à mener pour développer des échanges plus importants, tout en contribuant au rayonnement de l'arc caribéen à travers les échanges internationaux dès la licence.

Il serait opportun que l'équipe présidentielle se positionne comme stratège sur les questions d'orientation et de communication pour ne pas se cantonner aux établissements ou publics déjà acculturés, par le biais, éventuellement, d'un groupe de personnels impliqués dans le domaine et piloté par la DOSIP. Ce groupe des personnels pourrait aussi co-construire et partager les informations auprès des enseignants et enseignants-chercheurs dans les formations.

Concernant la vie étudiante, le développement d'actions culturelles ou associatives pour les étudiants en lien avec l'équipe présidentielle et le VP étudiant serait un plus indéniable pour permettre un développement plus poussé de la vie étudiante sans la restreindre au sport et à la santé.

Pour dynamiser les évaluations des enseignements par les étudiants, un accompagnement plus concret des acteurs et la création de lieu de concertation entre tous les responsables concernés permettraient d'améliorer les pratiques. La création d'un service d'assurance qualité au sein de l'établissement devrait être envisagée.

En conclusion, l'ensemble des points de l'évaluation met en lumière un manque de gouvernance. L'absence d'une CFVU centrale en est une illustration. Le développement de l'offre de formation demande un pilotage plus marqué pour répondre au cadre du référentiel licence. Le circuit décisionnel est à simplifier et à structurer au niveau de l'établissement, au-delà des pôles.

Points d'attention

L'auto-positionnement des formations par rapport aux objectifs a été complété de façon hétérogène. Les données et indicateurs par formation étaient parfois manquants ou souvent non commentés. Lorsque disponibles, ils soulèvent parfois des questions en termes de taux d'insertion ou de réussite (ex. LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité* ; licence *Information et communication* ; ...) de taux de poursuite d'étude (ex. LP *Métiers de la qualité* ; ...), de baisse régulière des effectifs (ex. licence *Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales* ; ...) ou d'effectivité du conseil de perfectionnement.

Pour la préparation du projet de nouvelle offre de formation en vue de son accréditation, l'établissement devra fournir dans le dossier de présentation de l'offre et/ou la fiche de présentation de chaque formation, des informations précises en particulier sur les points d'attention cités précédemment.

Observations de l'établissement

Administration générale
Coordination de l'auto-
évaluation

Référence :
UA/EJ/BH/JCD/ N°2021- 21

Dossier suivi par :
Jean-Charles DAVID
Tél. 0590 48 32 21
Coordination.hceres@univ-antilles.fr

Monsieur le Président
de l'Université des Antilles

A

Monsieur Thierry COULHON
Président du HCERES

Pointe-à-Pitre, le 31 mars 2021

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation premier cycle

L'évaluation du premier cycle de l'université des Antilles s'est effectuée pendant la deuxième année de déploiement de l'offre issue de l'accréditation de 2018. Le déploiement de cette nouvelle offre s'est effectué alors que l'établissement mettait en place son nouveau mode de fonctionnement issu de la transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles par la Loi du 25 juin 2015. De nombreux textes régissant la vie de l'établissement étaient à créer ou actualiser. Ainsi, l'université a adopté de son règlement intérieur (le premier en presque quarante ans d'université aux Antilles), ajusté les statuts des composantes en fonction des dispositions législatives spécifiques. L'appropriation de ce nouveau cadre et de ses conséquences sur le pilotage de la formation s'est progressivement effectuée. Cependant, la crise sanitaire est venue perturber le fonctionnement de l'établissement à partir du second semestre de l'année université 2019/2020 et contrarier la mise en œuvre des différents dispositifs innovants prévus dans le cadre de la nouvelle l'offre de formation, ainsi que des indicateurs associés retenus par le contrat d'établissement.

Il faut également rappeler que la Loi citée ci-dessus organise l'établissement de manière unique dans le paysage universitaire français en mettant en avant les pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique. En particulier, le conseil académique de l'université est formé du rassemblement de deux CFVU polaires et de deux CR polaires, chacune de ces quatre commissions étant sous la responsabilité d'un vice-président élu au titre du pôle. Ainsi, la Loi a organisé un fonctionnement ne facilitant pas les dimensions transversales. Ceci peut expliquer les impressions du comité d'experts, sur une défaillance du pilotage stratégique de l'offre de formation. De même, cela peut contribuer à un manque de visibilité au niveau de l'établissement des différentes initiatives prises localement en matière d'innovation pédagogique ou encore de vie étudiante.

L'établissement a pris conscience de ce risque lié aux dispositions de la Loi du 25 juin 2015. Dans ce cadre, la récente Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 modifie les modalités de désignation du Président de l'université et des Vice-Présidents de pôle, en organisant leur élection par un vote unique du conseil d'administration sur trois noms, ce qui favorisera l'homogénéité de la gouvernance. De plus, la Présidence actuelle a choisi de dépasser la stricte simple traduction dans les statuts de l'établissement de ces nouvelles dispositions légales, pour y inclure le principe de coopération et de mutualisation entre les pôles de l'université sur les plans pédagogiques et scientifiques.

Ces dispositions statutaires, qu'il faudra traduire de manière opérationnelle, pourront contribuer de manière décisive à une autre organisation, clarifiant les rôles des différentes

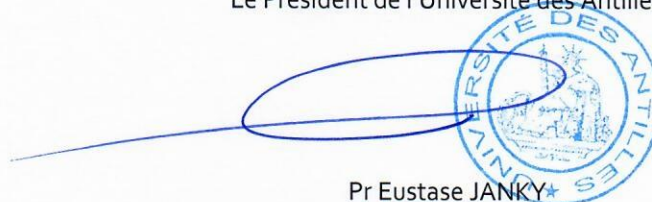
instances. Il pourra en découler, sur le plan de l'offre de formation, des politiques plus homogènes dans la mise en place des dispositifs d'évaluation continue des formations et des approches par compétence, notamment par la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques relevées par le comité d'experts.

Dès à présent, dans le cadre de la préparation de l'accréditation 2022-2026, l'établissement a mis l'accent sur les dimensions transversales, en organisant des dialogues bilatéraux entre les composantes de chaque pôle impliqué dans les mêmes champs disciplinaires, ceci s'ajoutant aux échanges plus habituels entre composantes d'un même pôle. De plus, les axes stratégiques sous-tendant la nouvelle offre de formation mettent l'accent sur la complémentarité et la mutualisation des formations, en premier lieu au niveau master, mais également au niveau licence, en particulier en L3, quand cela fait sens. Ainsi, tout master a vocation à être proposé dans un terme aussi proche que possible sur chacun des pôles par des équipes pédagogiques interpolaires. En licence, la constitution d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants des deux pôles est également encouragée. Les Bachelors universitaires de Technologie et les licences professionnelles classiques possèdent la double vocation de complémentarité au niveau du site Antilles et de réponse à des besoins territoriaux de formation clairement identifiés. Ces licences professionnelles sont fréquemment proposées selon la voie de l'alternance (avec l'appui des CFA implantés dans les deux territoires), en formation initiale ou continue, avec des effectifs ajustés aux besoins des territoires.

Enfin, l'établissement prend note des autres recommandations formulées dans le rapport qui seront intégrées dans sa politique de formation, notamment par le déploiement de pratiques pédagogiques innovantes et de dispositifs d'amélioration continue des diplômes. Par exemple, la mise en place des conseils de perfectionnements et la délivrance de suppléments aux diplômes seront systématisées dans la prochaine offre de formation ainsi que l'encouragement au développement de parcours personnalisés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)